



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

SUIVEZ LES ACTUALITÉS
DE LA FDMC SUR SON SITE INTERNET

www.fdmc.org

LA FDMC REMERCIE SES **PARTENAIRES**



SOMMAIRE

2 LES PARTENAIRES DE LA FDMC

3 SOMMAIRE

4 LES DISTRIBUTEURS DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION EN CHIFFRES

5 LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



6 LA COMMISSION ÉCONOMIQUE



10 LA COMMISSION SOCIALE



12 LA COMMISSION ATTRACTIVITÉ-EMPLOI- FORMATION



18 LA COMMISSION RSE - DÉVELOPPEMENT DURABLE

21 SÉCURITÉ

22 TRANSPORT ET LOGISTIQUE

23 VEILLE RÉGLEMENTAIRE

24 LES FOULÉES DU NÉGOCE

26 LES INSTANCES DE LA FDMC

27 LA FDMC EN RÉGION

28 NOS RENDEZ-VOUS ANNUELS

31 LES PUBLICATIONS DE LA FDMC

LES DISTRIBUTEURS DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION EN CHIFFRES



Chiffres 2023 de l'Observatoire des métiers du négoce des matériaux de construction

LES MISSIONS DE LA FDMC

RASSEMBLER

Les acteurs du secteur autour d'un **interlocuteur unique et identifié**.



ACCOMPAGNER

Les entreprises adhérentes qui bénéficient :



- d'un **département affaires économiques, fiscalité, environnement et développement durable** qui propose assistance et conseils sur tous aspects juridiques de leur activité de distributeur : obligations déclaratives et réglementaires, contrôles et recours, conformité, règles de concurrence, actualisation des documents commerciaux (CGV, facture, convention annuelle...), délais de paiement, consommation, reprise des déchets...
- d'un **département affaires sociales, formation et sécurité** qui offre aux adhérents une expertise en droit social, formation professionnelle et une solide expérience de négociation des textes conventionnels avec les partenaires sociaux. Les adhérents obtiennent conseils et informations sur les interprétations des conventions collectives et sur l'évolution du droit social.

INFORMER

Par un **décryptage** et une **analyse de l'actualité** :



- Flash-Infos** : Analyse en temps réel de l'actualité réglementaire
- Négoce-Infos** : Note de décryptage ponctuel de l'actualité juridique
- Négoce-Mémo** : Notes d'analyse approfondie, guides techniques et pratiques sur les règles, réformes et obligations qui impactent la profession
- Négofil** : La Newsletter de la FDMC
- Négostats** : Les statistiques mensuelles de la profession
- News Emploi - Formation**

REPRÉSENTER

La FDMC est l'**unique organisation patronale représentative de la distribution professionnelle des matériaux de construction**.



Elle gère la convention collective du négoce des matériaux de construction en lien avec les partenaires sociaux et représente les distributeurs de matériaux de construction auprès des décideurs publics.

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Le vertige. C'est un peu le sentiment qui prévaut lorsque l'on se penche sur une année d'activité écoulée.

Et une question lancinante. Comment nos interlocuteurs étatiques et parlementaires ne peuvent-ils pas mesurer, au préalable, l'ampleur des décisions qu'ils prennent ? Était-il si complexe de comprendre que le dispositif de REP qui nous était imposé engendrerait nécessairement un coût que l'ensemble de la filière n'assumerait pas seule ? Était-il si ardu de mesurer que la démultiplication des points de collecte, du fait d'un seuil d'assujettissement trop bas, aboutirait à une offre pléthorique et donc à un gouffre financier ?

D'aménagements en modulations, la FDMC a poussé à une refonte du dispositif tout en veillant à respecter la loi. Car les distributeurs de matériaux de construction sont constitués d'entreprises citoyennes, engagées dans la Responsabilité Sociale et Environnementale et soucieuses de préserver l'avenir.

Le rythme d'une organisation professionnelle est parfois long, exigeant et semé d'embûches. Il se juge à l'aune des avancées concrètes obtenues. Ce rapport d'activité en est la preuve.

Je défends celui-ci avec engagement et volontarisme. Il est le témoignage du travail accompli par nos élus et nos permanents dans le cadre d'une structuration modeste (8 collaborateurs) mais efficace, qui occupe une place reconnue dans le paysage institutionnel. Défendre, promouvoir, attirer, telles ont été nos priorités au service de notre métier.



En 2025, votre Fédération fêtera ses 90 ans lors de notre traditionnel rendez-vous du troisième mercredi de novembre à Paris. J'espère vous y retrouver nombreux pour célébrer ce qui n'est qu'une étape sur l'inlassable chemin de la reconnaissance de notre profession.

Croyez en mon profond dévouement.

Marie Arnout
Présidente de la FDMC

LA COMMISSION ÉCONOMIQUE



La Commission économique de la FDMC rassemble des chefs d'entreprise, directeurs juridiques, responsables juridiques et juristes issus des entreprises adhérentes. Elle entretient un dialogue régulier avec les principales directions d'administration centrale des ministères de l'Économie, des Finances et de la Transition écologique (DGE, DGCCRF, DGPR, DHUP, DGLN, etc.). La Commission contribue à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires en formulant des positions et des contributions écrites.

Son périmètre couvre notamment le droit commercial, les relations fournisseurs-distributeurs, les délais de paiement, la fiscalité, le droit de la concurrence, les dispositifs de soutien à la rénovation énergétique ou encore le rôle du négoce au sein des filières REP.

La Commission économique est présidée par Patrick Bourdon.

Réforme des délais de paiement en Europe : un projet de règlement qui inquiète le négoce



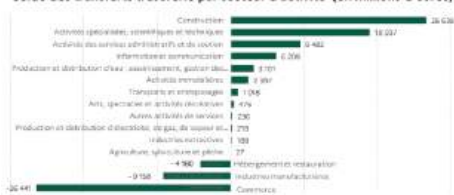
Réunion du 27 février 2024 avec la Direction Générale des Entreprises de Bercy

La Commission européenne a présenté un projet de règlement visant à uniformiser les délais de règlement entre professionnels au sein de l'Union. Ce texte prévoit un délai de règlement unique de 30 jours, sans dérogation possible, et ce quel que soit le secteur d'activité concerné. Ce projet européen entend par ailleurs imposer un point de départ unique pour le calcul du délai : la date de réception de la facture.

Cette réforme constituerait une remise en cause du régime français, issu de la loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008.

La Commission économique de la FDMC a examiné les conséquences d'un tel projet sur les activités des négoce : augmentation des besoins en fonds de roulement, fragmentation des commandes, diminution des niveaux

Solde des transferts trésorerie par secteur d'activité (en millions d'euros)



* Solde des transferts de flux de trésorerie : surplus dégagé par un secteur déduits des besoins attendus dans ce même secteur. Par exemple, pour le commerce : -26,4 Md€ = +10,5 - 45,9

Source : FARE 2019, Calculé DGE
(1) INSEE : « Echanges extérieurs et entreprises exportatrices », caractéristiques comptables financières et d'emploi en 2021 sur données 2019

Extrait de l'étude d'impact - Bercy 2024

de stock, risques accrus de ruptures, mais aussi distorsion de concurrence avec les acteurs non européens, non soumis à ces contraintes.

Face à ces évolutions, la FDMC s'est mobilisée auprès de ses relais européens, la CPME et le MEDEF. Elle a ainsi participé, le 27 février 2024, à une réunion organisée à Bercy par la Direction Générale des Entreprises, en présence des représentants de la Commission européenne, afin de les alerter sur les conséquences concrètes d'une telle mesure pour les entreprises du négoce.

La FDMC a rappelé que la réduction automatique des délais ne saurait constituer une réponse appropriée à

la problématique des retards de paiement. Le calendrier d'examen du texte a été reporté à plusieurs reprises, notamment en raison du changement de présidence au sein de la Commission européenne, et n'est toujours pas inscrit à l'ordre du jour. La FDMC poursuivra sa veille active sur ce dossier stratégique.



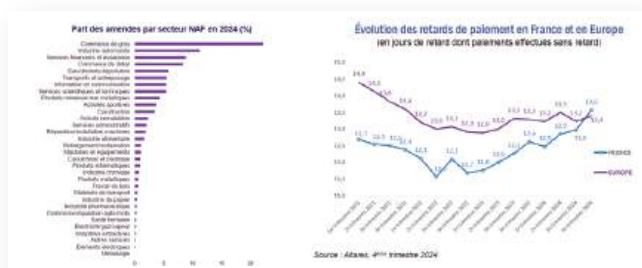
L'étude est **disponible**
dans l'espace **adhérent**
de la FDMC

Contrôles de la DGCCRF : un appui concret de la FDMC pour les négoce

Sous l'effet d'une vigilance renforcée de la DGCCRF, les contrôles menés par les DREETS se sont intensifiés en 2024. Ainsi 737 établissements ont fait l'objet de contrôles, avec un taux d'anomalie de 42 %, et un montant total d'amendes atteignant 69 millions d'euros, en hausse de 18,5 % par rapport à l'année précédente (source : ODP/DGCCRF).

À l'occasion des travaux de l'Observatoire des délais de paiement, la Fédération a contribué à l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques visant à renforcer la prévention des retards de paiement dans les relations interentreprises. Ce guide publié le 28 novembre 2024, est désormais disponible sur l'espace adhérent de la FDMC. La Fédération s'est investie dans le développement de cet outil opérationnel afin d'aider les négoce à mieux structurer leurs pratiques. Ce guide délivre des recommandations concrètes à chaque étape de la relation commerciale : clarification des attentes dès l'entrée en relation, formalisation des conditions de facturation et de règlement, sécurisation du processus de vérification des livraisons ou prestations. Cet outil est un levier de conformité réglementaire, mais aussi de performance opérationnelle en apportant des repères pratiques tout en réduisant les risques de contentieux ou de sanctions.

La FDMC demeure engagée auprès des entreprises pour les accompagner dans la gestion des contrôles et le respect des obligations réglementaires.



Extraits du guide disponible dans l'espace adhérent de la FDMC

La facturation de l'écocontribution de la REP PMCB à la croisée du droit et des pratiques commerciales

Depuis le 1^{er} mai 2023, date d'entrée en vigueur de la facturation des écocontributions destinées à financer la filière REP PMCB, les professionnels s'interrogent sur ces modalités : faut-il faire apparaître distinctement cette contribution sur une ligne dédiée de la facture, ou l'intégrer directement dans le prix unitaire des produits ?

La CEPC a rappelé dans un avis de janvier 2024, que l'écocontribution n'est pas une taxe : elle fait partie du prix de revient et doit être incluse dans le prix unitaire hors taxe, avec une mention en pied de facture uniquement à titre informatif. Cette position, confirmée par la DGCCRF le 22 avril 2024 à la FDMC, nécessite d'être clarifiée : certains éco-organismes continuant à recommander une présentation séparée, créant une insécurité juridique pour les entreprises.

La FDMC demeure pleinement mobilisée pour lever ces ambiguïtés. Elle demande la publication d'un document de référence – voire d'un rescrit – afin de sécuriser l'ensemble de la chaîne de facturation. Des initiatives législatives sont également en cours pour obtenir l'affichage et la répercussion de l'écocontribution sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

La FDMC continuera d'agir pour soutenir les professionnels, renforcer la lisibilité des règles et éviter les injonctions contradictoires.





Rencontres organisées avec les pouvoirs publics

Reprise des déchets du bâtiment : la FDMC obtient un assouplissement majeur après une mobilisation de fond

2024 aura été une année charnière pour les distributeurs de matériaux de construction. Confrontés aux conséquences d'une application inadaptée des obligations de reprise introduites par la loi AGEC, les distributeurs ont vu se multiplier les obstacles : manque d'équipements, contraintes logistiques, sécurité des sites, flambée des barèmes d'écocontributions et pour certains, une absence de flux.

Face à ces difficultés concrètes, la FDMC a déployé une action de plaidoyer d'ampleur, poursuivant un objectif clair : adapter le cadre réglementaire aux réalités de terrain.

Une mobilisation structurée, déterminée et continue



Dès janvier 2024, la Présidente de la FDMC, Marie Arnout, adressait un courrier au Premier ministre pour alerter de la montée en charge irréaliste du dispositif REP PMCB. En parallèle, la Fédération sollicitait les ministres du Logement et de la Transition écologique pour des entretiens. À chaque rencontre avec les cabinets ministériels, la FDMC a mis en avant les retours d'expérience de ses adhérents. La Fédération s'est également associée aux parties prenantes de la filière, les organisations de distributeurs et les éco-organismes agréés pour alerter le Directeur général de la prévention des risques, en charge des contrôles et solliciter un maillage territorial mieux adapté aux réalités de la demande.

La FDMC n'a pas seulement exposé les problèmes ; elle a aussi porté les propositions concrètes et argumentées au nom de la profession : la mutualisation de la collecte et le relèvement du **seuil de l'obligation à 10 000 m²**.



Nombre de points de collecte sur le territoire (Source : Ademe 2023)

Un aboutissement concret et structurant pour la filière

Cette mobilisation a en partie porté ses fruits. Le décret n°2024-1046, publié en novembre 2024, introduit une avancée décisive pour le négoce : les distributeurs peuvent désormais **organiser la reprise des déchets jusqu'à 5 kilomètres** autour du lieu de vente. Une disposition attendue, concrète, qui permet aux professionnels de s'organiser de manière rationnelle et sécurisée.



Cette mesure traduit une reconnaissance officielle des réalités de la profession, ses contraintes logistiques et son besoin de flexibilité dans l'aménagement des espaces de collecte. Elle évite également un suréquipement territorial injustifié en soutenant des solutions mutualisées, plus durables et cohérentes avec les dynamiques locales.

Une profession écoutée, une voix entendue

L'obtention de cet aménagement illustre la capacité de la FDMC à relayer, avec constance et sens des responsabilités, les besoins du terrain auprès des pouvoirs publics. Ce résultat est le fruit d'un engagement collectif, porté par le comité directeur en étroite coordination avec les commissions économique, RSE et Développement durable.

La Fédération poursuivra en 2025 ses démarches pour que d'autres propositions portées par la profession, trouvent également un écho auprès des pouvoirs publics.

Fiscalité des locaux professionnels : mieux comprendre la classification des sites de négoce

Depuis la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels, entrée en vigueur en 2017, les distributeurs de matériaux de construction sont invités à accorder une attention particulière à la catégorisation de leurs sites. En effet, la classification retenue influe directement sur les modalités de calcul de la taxe foncière (TF) et de la cotisation foncière des entreprises (CFE).

La réforme repose sur une méthodologie d'évaluation prenant en compte plusieurs éléments : la surface pondérée du local, sa catégorie d'usage, et un tarif au mètre carré spécifique à sa localisation. Les locaux sont répartis parmi 39 catégories, dont plusieurs concernent particulièrement le secteur du négoce : lieux de dépôt (DEP), magasins (MAG), bureaux (BUR) ou encore locaux à usage mixte. Le choix de la catégorie dépend de la nature de l'activité principale exercée, appréciée en fonction de la surface qu'elle occupe.

La Commission économique de la FDMC avait reçu le 20 septembre 2024, un spécialiste de ces questions de fiscalité foncière pour échanger sur l'actualité fiscale et les mesures à prendre.



La FDMC accompagne ses adhérents à travers des documents d'information, des échanges techniques et des recommandations consultables dans l'espace adhérents.



Rénovation énergétique : la FDMC défend le rôle de la distribution professionnelle



Le déploiement des aides à la rénovation énergétique constitue un pilier de la transition écologique, en contribuant à réduire la précarité énergétique tout en dynamisant le secteur de la rénovation.

Une proposition de loi « contre toutes les fraudes aux aides publiques », examinée par le Parlement depuis octobre 2024, prévoit d'interdire la sous-traitance des travaux de rénovation énergétique à des entreprises ne disposant pas du label RGE. Une telle mesure exclurait de facto la distribution professionnelle, qui n'est pas éligible à cette qualification.

Dans le cadre de ses actions de sensibilisation, la FDMC a rencontré l'un des parlementaires à l'initiative de cette mesure, Hervé Taupiac, afin de lui exposer le rôle du négoce dans la chaîne de valeur de la rénovation. Elle s'est également entretenue avec le conseiller de la ministre du Logement pour réaffirmer l'importance de la profession. En parallèle, la Fédération entretient un dialogue constant avec les représentants de l'ANAH, afin de faire remonter les difficultés rencontrées lors de l'instruction des dossiers dont elle a la charge. L'ANAH a par ailleurs confirmé que la distribution professionnelle n'a jamais fait l'objet de signalements pour fraude, et que son rôle est pleinement reconnu sur le terrain.

Il est donc essentiel que les futures dispositions législatives veillent à préserver l'efficacité collective de l'écosystème de la rénovation énergétique.



La FDMC a réagi dans un communiqué le 29 novembre 2024 : « **Les distributeurs ne sont pas des fraudeurs** » en rappelant l'implication des distributeurs auprès de leurs clients : conseil, accompagnement, logistique, financement et mise en relation avec les artisans RGE. La présence de la FDMC au COPIL du programme de CEE OSCAR - qui promeut et forme des Référents Aides à la Rénovation - illustre cet engagement.



LA COMMISSION SOCIALE



La Commission sociale de la Fédération est une instance de consultation et d'études relative aux négociations collectives de branche et à toutes questions d'actualité sociale qui concernent le secteur. La FDMC gère également la Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation des matériaux de construction (CPPNI) avec les organisations syndicales.

Les représentants des distributeurs de matériaux de construction au sein de la Commission sociale sont des experts en affaires sociales, responsables des ressources humaines et chefs d'entreprises. Ils sont assistés dans la préparation des réunions par des collaborateurs de la Fédération qui répondent aussi aux questions des adhérents sur tous les sujets ayant trait à la convention collective et à la gestion sociale.

La Commission sociale est présidée par Sébastien Leclercq.

Une année marquée par le dynamisme de la branche

Minima conventionnels au 1er Mars 2024

Les augmentations successives du SMIC ont conduit les partenaires sociaux à conclure, majoritairement, le 30 janvier, deux avenants applicables à compter du 1^{er} mars.

REVALORISATION :

Non cadres : 4,15% (coeff 165) à 2,97% (coeff 350)
Cadres : 3%

Classification du négoce des matériaux de construction : un chantier au long cours

La loi du 29 novembre 2023 sur le « partage de la valeur » fait obligation aux branches de réviser leur accord de classification, datant de plus de cinq ans.

C'est dans ce cadre que la FDMC a ouvert la négociation en mars 2024, première séance qui a permis aux partenaires sociaux de partager leurs attentes : actualisation des intitulés de fonctions, intégration de nouveaux métiers, toilettage des niveaux et des échelons. La refonte de

la structure de la grille des minima, en lien avec la nouvelle classification, est partie intégrante de la discussion avec les organisations syndicales.

Les nombreuses réunions de la Commission sociale et de la CPPNI se sont succédé tout au long de l'année 2024 pour rénover la classification, instrument majeur de la politique d'attractivité du secteur.

Suivi du régime de prévoyance avec l'organisme PRODIGEO labellisé par la branche

La FDMC, en lien avec l'organisme labellisé Prodigéo, a accompagné les entreprises dans le déploiement de la prévoyance, à travers de webinaires et notes d'information dédiés.

En octobre 2024, un point de suivi des comptes a été présenté aux organisations syndicales : le régime est à l'équilibre, les taux de cotisations sont maintenus pour les entreprises et la couverture des salariés de la branche progresse...



RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA CPPNI ET AGENDA SOCIAL 2024 :

Chaque fin d'année, la CPPNI valide le rapport annuel qui retrace son activité conventionnelle et fixe l'agenda des négociations de la branche :

- **Calendrier** : 30 janvier - 14 mars - 28 mai
11 octobre - 12 décembre
- **Thèmes** : Minima, Classification, Egalité femmes/hommes, mixité*, Seniors, usure professionnelle et reconversions professionnelles *

(selon l'état d'avancement des négociations interprofessionnelles et de la publication des textes réglementaires).

Représentativité de la FDMC : Enquête 2024

Conformément au cycle de représentativité des organisations professionnelles imposé par la loi, la FDMC a mené en 2024 une large enquête auprès de ses adhérents afin de déposer son dossier de candidature auprès du ministère du travail avant le 12 novembre 2024.

Colonne vertébrale d'une véritable organisation professionnelle, la représentativité permet à la Fédération de gérer sa convention collective et de piloter l'ensemble de la politique sociale, formation, alternance et emploi. C'est aussi la possibilité pour la Fédération d'avoir accès au financement du paritarisme géré par l'AGFPN.

Le comité directeur a mandaté la Fédération afin que celle-ci lance une enquête en représentativité sur les conventions collectives du négoce des matériaux de construction

(IDCC 3216) et du négoce de bois (IDCC 1947), basée sur la déclaration des effectifs du mois de décembre 2022.

Grâce au soutien de ses adhérents, la FDMC a pu apporter la preuve de sa pleine représentativité sur le secteur du négoce des matériaux de construction et du négoce de bois - IDCC 3216.

La publication des arrêtés de représentativité des branches professionnelles au JO est annoncée pour juin 2025.



SI PORTAIL
Bienvenue sur le site dédié à la représentativité patronale

NEGOCE-MEMO de la FDMC : décryptage de l'actualité juridique 2024



L'année 2024 a été marquée par une actualité sociale dense et notamment la transposition en droit français de la directive européenne du 4 novembre 2003 sur les congés payés.

La FDMC a accompagné ses adhérents pour décrypter les nouvelles réformes :

- LFSS pour 2024
- Loi « partage de la valeur »
- Revalorisation des fonctions de tuteurs et maîtres d'apprentissage
- Loi DDADUE sur les arrêts de travail et les congés payés
- Nouvelles obligations en matière de CDD
- JO et aménagement du temps de travail
- Lancement du FIPU

LA COMMISSION **ATTRACTIVITÉ-EMPLOI-FORMATION**



La Commission attractivité-emploi-formation, composée des directeurs et responsables « formation » et « RH » des entreprises de la branche, définit collégialement la politique de formation et d'alternance de la branche. C'est au sein de cette instance que sont analysés et négociés tous les sujets inhérents à la formation, l'emploi et les compétences et que sont fixées les orientations politiques et budgétaires, en lien avec l'Opco Constructys, France compétences et, globalement, tout l'éco-système de la formation.

La FDMC gère également, avec les organisations syndicales :

- la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du négoce des matériaux de construction (CPNEFP),
- l'Observatoire des métiers et des qualifications du négoce des matériaux de construction,
- les instances paritaires de l'Opco de la construction, Constructys.

La Commission attractivité-emploi-formation est présidée par Patricia Caillot.

La CPNEFP et l'Observatoire des métiers : des outils au service de la politique emploi-formation de la branche du négoce des matériaux de construction



OBSERVATOIRE DES
MÉTIRS DU NÉGOCE
DES MATÉRIAUX DE
CONSTRUCTION

L'Observatoire des métiers du négoce des matériaux de construction a consolidé son rôle d'analyse stratégique en publiant deux études majeures :

Le rapport annuel de la branche

Exercice incontournable, rendu obligatoire par le code du travail, la CPNEFP a validé, en fin d'année, le rapport de branche de l'année n-1 portant sur l'emploi, les effectifs (en hausse), les conditions de travail, les salaires et la formation dans la distribution des matériaux de construction.

Ce document se base à la fois sur l'analyse des données issues de Constructys et les réponses des entreprises à une enquête dont les critères sont définis par la CPNEFP.



<https://observatoire-negoce-materiauxdeconstruction.fr>

La branche comptait **4 352 entreprises** et **86 000 salariés** en 2023, avec une prédominance masculine (74,5 %) et une moyenne d'âge de 42 ans.

Les recrutements ont atteint **16 450** en 2023, principalement en CDI (94 %) et concentrés sur les emplois repères tels que magasiniers, attachés technico-commerciaux et vendeurs conseil, qui représentent plus de 60 % des embauches prévues.

L'étude sur les besoins et pratiques de recrutement des entreprises

Face aux tensions persistantes sur certains métiers, en particulier sur les postes de magasiniers, de commerciaux et de chauffeurs-livreurs, la CPNEFP a confié à l'Observatoire des métiers du négoce des matériaux de construction, une enquête sur les besoins et pratiques de recrutement des entreprises.

Le cabinet Amnyos a conduit cette enquête auprès de 300 entreprises du secteur, complétée par des entretiens qualitatifs et des ateliers afin de :

- mesurer et qualifier les besoins en recrutement à un horizon de 3 ans,
- formaliser des recommandations sur les pratiques de recrutement.

Un webinaire de restitution a été organisé, par la FDMC, le 23 mai 2024.

Un ensemble de préconisations a été formulé auprès des entreprises pour accompagner les entreprises dans leur politique de ressources humaines.



<https://observatoire-negoce-materiauxdeconstruction.fr/liste-des-etudes/besoins-et-pratiques-de-recrutement/>

Programmation de l'Observatoire des métiers pour l'année 2024

- reconduction du rapport de branche,
- présentation de l'étude sur les pratiques de recrutement dans la branche,
- lancement de l'étude d'impact de la REP PMCB sur les enjeux emploi-formation-sécurité dans les entreprises,
- animation du compte LinkedIn de l'Observatoire, organisation de webinaires de présentation des études...

COMMISSION ÉTUDES ET RECHERCHES DE CONSTRUCTYS

En 2024, les actions réalisées dans le cadre des travaux conduits par la commission Etudes et Recherches de Constructys, à laquelle siège la FDMC, se sont structurées autour des axes suivants :

- appui à la politique de certification de la branche du Négoce des matériaux de construction,
- déploiement de 3 actions : les suites de l'étude sur les ruptures de contrats en alternance, l'évaluation des « diagnostics performance » et le lancement de l'enquête sur l'évolution des besoins en formation des entreprises de la construction.



- **Agenda** : 3 avril - 23 avril - 6 juin - 8 octobre - 5 décembre
- **Thèmes** : Alternance, formation, CQP, emploi...



Pérennité des modalités de financement de la formation et de l'alternance, dans un contexte budgétaire resserré

SPP « négoce » et SPP « alternance » de Constructys : centres de ressources financières pour les entreprises

Un collège d'entreprises de la FDMC siège à la SPP (section paritaire professionnelle) du négoce et à la SPP « alternance » au sein de Constructys.

Ces deux instances ont pour rôle de fixer les lignes budgétaires de la branche, exercice complexe chaque année en raison des contraintes financières imposées par France compétences.

Toutefois, les taux de prise en charge des formations ont pu être maintenus en 2024.

L'alternance, et particulièrement l'apprentissage, est toujours au cœur des priorités de la branche. Les moyens financiers ont été fléchés vers les CQP, l'aide à l'exercice du tuteur et à la fonction de maître d'apprentissage.

La mobilisation de la FDMC en faveur du FNE, co-financement national

Le FNE-Formation finance des actions de formation

concourant au développement et à la préservation des compétences des salariés.

Dans ce cadre, le secteur a bénéficié d'un budget d'environ 615 K€, au sein de Constructys, pour accompagner les entreprises face aux défis de la transition écologique et digitale.

Une campagne de promotion par emailing et webinaires, a été menée par la FDMC auprès des négoceurs qui ont su massivement mobiliser les aides.

Apprentissage : l'action de la FDMC dans la fixation des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage

La CPNEFP a compétence légale pour se prononcer sur les niveaux de prise en charge, par certification, des contrats d'apprentissage qui s'imposent aux organismes de formation et CFA.

Dans un contexte de déficit croissant de France compétences, la CPNEFP a été amenée, à deux reprises, à valider des niveaux en baisse, en privilégiant les diplômes « cœur de métiers » pour la branche.

CQP : Nouveaux outils, enquête d'insertion et dématérialisation

Dans la poursuite de la démarche d'enregistrement des CQP au RNCP, la Commission attractivité-emploi-formation de la FDMC s'est attachée à rénover les outils d'évaluation des CQP de Vendeur conseil, ATC, Chef d'agence, Manager d'équipe et Magasinier.

Ces travaux ont été validés par les partenaires sociaux en CPNEFP et sont entrés en vigueur au **1^{er} janvier 2024**. Ils sont désormais conformes aux nouveaux référentiels d'activités déposés auprès de France compétences.

En 2024, la FDMC a également mené à terme la cinquième

enquête d'insertion des candidats ayant obtenu leur CQP conformément aux exigences imposées par France compétences.

Le dispositif des CQP demeure un dispositif plébiscité par les entreprises de la branche en matière de recrutement et de renforcement des compétences des collaborateurs.

Enfin, l'examen du projet de dématérialisation des outils CQP s'est poursuivi avec la commission dont l'objectif est d'alléger la gestion administrative du dispositif.



Emploi et Compétences : les engagements de la FDMC en 2024

Parution du Guide Emploi-Formation

Pour accompagner les professionnels face aux évolutions du marché du travail, la FDMC a publié en 2024 son Guide Emploi-Formation.

Ce document de référence propose :

- une présentation des dispositifs d'emploi et de formation,
- des informations pratiques sur les aides financières disponibles pour les entreprises,
- les dernières actualités juridiques et réglementaires (dont les NEGOCE-MEMO de la FDMC).

Il constitue un outil indispensable pour :

- recruter efficacement,
- développer les compétences des équipes,
- soutenir l'insertion des travailleurs en situation de handicap.



Le Guide est disponible dans l'espace adhérent de la FDMC.

Actions en régions :

Au cours de l'année 2024, la FDMC a mené plusieurs actions concrètes pour renforcer la notoriété du secteur et favoriser son attractivité auprès de tous les publics.



Signature d'un EDEC (Engagement de développement de l'emploi et des compétences) en Île-de-France :

Les entreprises de la branche du Négocier des matériaux de construction sont confrontées à deux enjeux majeurs, particulièrement prégnants en Île-de-France sur une problématique de recrutement et la transformation des métiers.

La DRIEETS IDF a souhaité apporter son soutien à la branche, au travers d'un EDEC Négocier IDF signé le 11 juillet 2024 (accord DRIEETS/FDMC/Constructys), pour l'aider à relever ces enjeux.

Ce projet régional est structuré autour de 3 axes :

1. accompagner les entreprises franciliennes à mettre en œuvre les recommandations liées à l'évolution des métiers,
2. favoriser la reconversion dans le Négocier de salariés en situation d'inaptitude et de demandeurs d'emplois,
3. favoriser la promotion des métiers auprès des publics et la prise en compte des évolutions de l'environnement par les entreprises.

- **Lancement du Club RH IDF :** Le 15 octobre 2024, la FDMC Grand Paris Île-de-France a organisé son premier Club RH IDF, réunissant une vingtaine de professionnels RH du secteur. Les discussions ont porté sur le lancement de l'EDEC en IDF, le partenariat avec France Travail IDF qui a présenté son offre de services <https://entreprise.francetravail.fr/accueil> pour accompagner les entreprises. La réunion a permis également de mettre en avant les actions de promotion des métiers, tels les Journées Portes Ouvertes, job-dating en IDF...



- **Signature d'un accord avec France Travail IDF :** La FDMC Grand Paris Île-de-France a signé un partenariat avec France Travail Île-de-France, ayant pour objectif de répondre aux besoins de recrutement des entreprises et promouvoir les opportunités professionnelles du secteur auprès des demandeurs d'emploi. En outre, la FDMC co-anime avec France Travail des sessions d'informations sur le secteur.

EDEC (Engagement pour le Développement de l'Emploi et des Compétences) de la Construction en région PACA :

Dans ce cadre, Constructys PACA et la FDMC PACA ont, à travers leur Club RH, mené plusieurs actions tout au long de l'année 2024 :

- **Campagne de communication en partenariat avec BFM PACA pour la promotion des métiers :** En juin 2024, une campagne de notoriété en faveur de la promotion du secteur, a été lancée sur la chaîne régionale BFM Région PACA. Un spot réalisé dans un négoce de matériaux de construction a été diffusé entre juin et septembre mettant en exergue les métiers et les opportunités de carrière auprès de 290 000 téléspectateurs par semaine.



- **Journées Portes Ouvertes :** En mars et en octobre 2024, en partenariat avec Constructys, la FDMC a organisé deux journées portes ouvertes dans une dizaine d'agences en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette initiative, soutenue par la préfecture et les services publics de l'emploi, visait à recruter de nouveaux profils et à promouvoir les métiers du secteur auprès des demandeurs d'emploi.

Le pilotage de ces actions était réalisé par le biais du Club RH PACA qui réunit les entreprises de la région pour animer et apporter une dynamique sur le territoire.

Convention de coopération : un outil national

Renforcement de l'attractivité des métiers des distributeurs de matériaux de construction

En 2024, la FDMC a poursuivi ses efforts dans le cadre de sa convention de coopération signée avec le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et l'Opcvo Constructys, afin de valoriser les métiers des distributeurs de matériaux de construction auprès des acteurs académiques et du grand public.



► Campagne multicanale nationale « Même les Pros ont Besoin de Pros »

La FDMC, en lien avec Constructys, a mené à partir de mars 2024, une campagne de communication multicanale nationale ambitieuse pour renforcer l'attractivité des métiers des distributeurs de matériaux de construction. Diffusée sur les principales plateformes sociales (TikTok, Snapchat, Facebook, Instagram), elle a permis de toucher un large public, avec plus de 6 millions de personnes atteintes.



Cette stratégie digitale, articulée avec des médias engagés comme Loopsider et des nano influenceurs, visait en particulier les jeunes, en valorisant des parcours professionnels concrets et accessibles.



► Une présence renforcée dans les salons et dans les établissements scolaires :

- Afin de renforcer l'attractivité de nos métiers, la FDMC a noué des partenariats avec de nombreux établissements scolaires organisant des Journées Portes Ouvertes (JPO), jobdating, mais aussi des sessions de présentation du secteur et des métiers avec des témoignages de professionnels du secteur.

Ces événements offrent aux entreprises l'opportunité de :

- valoriser les métiers auprès des jeunes,
- participer aux temps forts de l'orientation,
- attirer les futurs talents vers notre secteur.

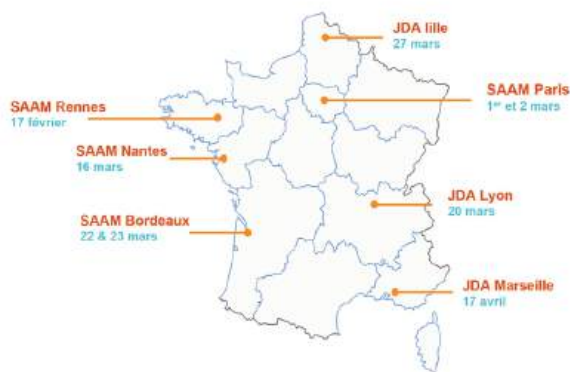
Pour permettre à ses adhérents d'identifier et d'y participer, la FDMC a mis en place une carte interactive des événements, régulièrement mise à jour : <https://www.fdmc.org/attractivite-du-secteur-journees-portes-ouvertes-lycees/>



- Dans une démarche de soutien aux établissements scolaires pour promouvoir nos métiers, la FDMC a réalisé et diffusé deux kits de communication à destination du monde éducatif :

- Un kit de communication, outil personnalisable par l'établissement, pour communiquer sur les événements
- Un kit pédagogique, outil clé en main pour les enseignants des établissements scolaires

Ces outils permettent aux enseignants et formateurs de mieux faire connaître nos métiers auprès des élèves et futurs professionnels. Plus d'informations disponibles ici : https://www.fdmc.org/decouvrez_les_metiers



- Participation de la FDMC à des salons : à travers la France, tels que les salons Jeunes D'Avenirs et Salon « Apprentissage Alternance Métiers », ou encore le salon « Paris pour l'Emploi ». Ces événements ont permis de promouvoir les métiers du secteur auprès des jeunes et des chercheurs d'emploi.



TALENTS FOR THE PLANET

- La FDMC a également participé, en avril 2024, à la 4^e édition du salon « Talents For The Planet » au Parc Floral de Paris, un événement dédié aux métiers, formations et opportunités d'emploi liés à la transition écologique et sociétale. Cette participation a permis de mettre en lumière les métiers des distributeurs des matériaux de construction et de renforcer l'attractivité du secteur auprès des jeunes talents.

Les nouveaux outils de la FDMC pour l'intégration des jeunes et la découverte des métiers des distributeurs de matériaux de construction

En 2024, la FDMC a maintenu ses actions de promotion via la création de ressources pédagogiques innovantes et en proposant de nouveaux outils pour ces adhérents :

► Publication du Guide d'Intégration des Alternants

En 2024, plus de 3 000 jeunes ont rejoint les entreprises de la distribution des matériaux de construction.

Pour accompagner leur arrivée, la FDMC a publié un guide d'intégration destiné aux entreprises, tuteurs et maîtres d'apprentissage.

Ce guide propose des réponses concrètes à trois grandes questions :

- comment accueillir efficacement un alternant ?
- comment l'accompagner tout au long de son parcours ?
- comment le fidéliser et l'engager dans la durée ?



Mis à disposition des professionnels, cet outil favorise la réussite de l'intégration des jeunes dans notre secteur.

Le Guide est disponible dans l'espace adhérent de la FDMC

► Distrib D'avenir : le serious game pour découvrir autrement l'univers des Distributeurs de matériaux de construction !

Un groupe de travail composé d'enseignes du secteur s'est réuni tout au long de 2024 afin d'élaborer un serious game portant sur les métiers de chauffeur-livreur, de magasinier et de vendeur-conseil, pour appréhender les réalités de la distribution des matériaux de construction, à travers des scénarios concrets, permettant de se confronter aux défis du quotidien de ces métiers stratégiques.

<https://www.fdmc.org/serious-game/>



LA COMMISSION RSE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE



La Commission RSE – Développement durable de la FDMC accompagne les entreprises de négoce dans l'intégration des enjeux sociaux et environnementaux au cœur de leurs stratégies. Elle traite des sujets ayant un impact, direct ou indirect, sur l'organisation et le déploiement des politiques RSE des négoce. Elle participe aux consultations des ministères compétents et maintient un dialogue régulier avec les partenaires institutionnels, ainsi qu'avec les organisations professionnelles de l'amont et de l'aval de la filière.

Ses travaux portent notamment sur les enjeux environnementaux comme la réduction de l'empreinte carbone de ses activités, l'évaluation des risques ESG dans les chaînes d'approvisionnement ou encore les sujets de gouvernance et de compliance. La Commission entretient un dialogue constant avec l'ensemble de ses parties prenantes, dans une logique d'anticipation des évolutions du secteur et de soutien aux entreprises dans leurs transitions économiques, sociales et environnementales.

Elle est présidée par Cynthia Caroff.



Déploiement de la culture de conformité et d'éthique au sein des négoce

La Commission RSE - Développement durable de la FDMC a consacré une réunion de travail à la thématique de la **compliance**, entendue comme l'ensemble des dispositifs permettant aux entreprises de se conformer aux lois, règlements et normes éthiques en vigueur.

À cette occasion, les membres ont approfondi les grands principes de la loi Sapin II ainsi que les objectifs portés par la nouvelle directive européenne sur le devoir de vigilance. Ces travaux ont été enrichis par l'intervention de représentants du **Cercle d'éthique des Affaires**, venus partager leur expertise avec les membres de la Commission. Les discussions ont porté sur la promotion de l'éthique professionnelle, l'évolution des obligations de conformité, les dispositifs de prévention des risques et les enjeux émergents liés à l'éthique du numérique.

La Commission a identifié des pistes d'actions concrètes pour accompagner les négoce dans le déploiement de

leur culture de conformité. Parmi les chantiers à venir figure la **rédaction d'une Charte éthique de la profession du négoce de matériaux de construction**. Cette initiative vise à affirmer les engagements du secteur en matière de transparence, d'intégrité et de responsabilité, et à renforcer la relation de confiance avec les clients, les partenaires et les parties prenantes.



Anticipation des nouvelles obligations de reporting du Négocio

L'entrée en vigueur de la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), transposée en droit français par ordonnance le 6 décembre 2023, marque un tournant pour les entreprises en matière de reporting extra-financier.

Les notions de collecte structurée des données, d'indicateurs ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) et de normes européennes de durabilité (ESRS) ont été au cœur des échanges. Alors que les entreprises de plus de 5000 salariés sont déjà soumises à des obligations de transparence dans le cadre de la loi de 2017 sur le devoir de vigilance, la directive étend désormais cette exigence à des structures de taille intermédiaire. À court terme, certains négoces devront publier un rapport de durabilité certifié, validé par un auditeur indépendant ou leur commissaire aux comptes.

Pour accompagner la profession face à ces nouvelles responsabilités, la Commission a pu s'appuyer sur l'expertise du cabinet Absiskey-ABGi France pour aborder les étapes à anticiper et les bonnes pratiques à mettre en place.



Si le calendrier d'entrée en vigueur des mesures issues de la CSRD fait l'objet de nombreuses discussions et remises en question au niveau européen, la FDMC adopte une posture proactive. Elle s'engage à accompagner ses adhérents dans une montée en compétence progressive, tout en veillant à ce que les spécificités du négoce soient prises en compte. Cette vigilance permettra de défendre une application proportionnée et réaliste des futures obligations, en cohérence avec les capacités opérationnelles des entreprises de la filière.



Sobriété énergétique : des infographies pour réduire l'empreinte carbone du Négocio

À l'initiative de la Commission RSE – Développement durable, de nouvelles infographies thématiques ont été élaborées pour inciter les négoces à réduire leur empreinte carbone.

Conçues comme des outils pratiques et accessibles, ces infographies proposent des leviers d'action concrets, adaptés au quotidien du négoce. Leur particularité : elles sont déclinées par saison, afin de tenir compte des variations d'activité et des opportunités d'optimisation propres à chaque période de l'année (chauffage, ventilation, transport, consommation énergétique, etc.). Chaque visual met en lumière des gestes simples mais à fort impact, qu'il s'agisse d'éco-gestes ou encore de bonnes pratiques en matière d'éclairage ou de consommation numérique.

Cette initiative répond à une attente croissante des collaborateurs partenaires et clients en faveur d'un secteur plus responsable. La mise à disposition de ces ressources traduit l'engagement de la Commission à transformer les ambitions en actions concrètes, et à faire de la réduction de l'empreinte carbone un objectif partagé à l'échelle de toute la profession. Elles sont disponibles sur l'espace adhérent de la FDMC.

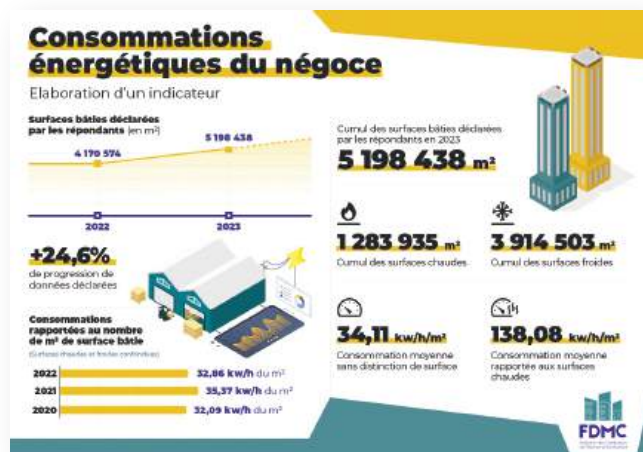


Un nouvel indicateur pour mesurer la performance énergétique de la profession

Soucieuse de valoriser les efforts environnementaux des négoce, la FDMC a mis en place un indicateur dédié à la consommation énergétique, piloté par la Commission RSE – Développement durable. Cet outil vise à mesurer annuellement les consommations d'énergie des établissements rapportées à leurs surfaces bâties.

L'objectif est double : disposer d'un référentiel sectoriel fiable et accompagner la profession dans sa démarche d'amélioration continue. Ce suivi permettra, à terme, d'identifier des tendances, des écarts et des marges de progression à l'échelle collective.

Pour faciliter la participation des entreprises, la FDMC s'appuie sur des données déjà transmises à la plateforme gouvernementale OPERAT, dans le cadre du dispositif éco-énergie tertiaire. Ainsi, les informations à renseigner sont simples à fournir, ne nécessitant aucun effort supplémentaire de collecte.



Afin de renforcer la représentativité de l'indicateur et de mieux refléter la réalité du terrain, la FDMC encourage vivement tous les négoce à participer à la prochaine enquête 2024. Chaque contribution permettra de consolider l'analyse, de mieux dialoguer avec les pouvoirs publics et de démontrer l'engagement concret de la profession dans la transition énergétique.

«NÉGOCE : VOUS LES FEMMES !» : Une mobilisation collective pour l'égalité professionnelle



La Commission a saisi l'opportunité de la Journée internationale des droits des femmes, célébrée chaque année le 8 mars, pour lancer une initiative fédératrice visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur du négoce.

Intitulée « NÉGOCE : VOUS LES FEMMES ! », cette action a pris la forme d'une animation digitale participative, ouverte à l'ensemble des entreprises adhérentes. L'objectif : valoriser les parcours et les visages des collaboratrices du négoce, à travers la diffusion d'un mur de portraits animés sur les réseaux sociaux.

En invitant les collaboratrices des négoce à transmettre leurs portraits, cette campagne visait à sensibiliser en interne, tout en affirmant publiquement les engagements de la profession en matière d'égalité professionnelle et de reconnaissance des talents féminins.

Au-delà de l'impact en communication, cette action a permis de renforcer la visibilité des femmes dans un secteur encore perçu comme majoritairement masculin, tout en donnant une dimension humaine, accessible et concrète à la démarche RSE.

La Fédération se félicite de la forte mobilisation des entreprises participantes et du succès de cette action, qui a vocation à se pérenniser et à s'enrichir lors des prochaines éditions.



SÉCURITÉ



Lancement du site GP2S dédié aux formations « sécurité »

Le 3 octobre 2024, la FDMC a annoncé le lancement du site gp2s-construction.fr qui recense l'ensemble des formations obligatoires et recommandées en matière de prévention des risques, de santé et de sécurité au travail pour les entreprises du secteur de la Construction : Négoce des Matériaux de Construction, Bâtiment et Travaux publics.

Le site gp2s-construction.fr comporte 124 fiches présentant le descriptif de la formation, les textes de référence, les modalités de recyclage des compétences et les



précisions sur les organismes de formation à sélectionner.

<https://gp2s-construction.fr/>

Signature d'une nouvelle CNO pour le négoce des matériaux de construction

La FDMC, représentée par sa Présidente Marie Arnout, a signé en juin 2024 une nouvelle Convention Nationale d'Objectifs (CNO) avec la CNAM, destinée aux entreprises de moins de 200 salariés relevant du code risque 515 FA.

Entrée en vigueur le 1er juillet 2024 pour une durée de 4 ans, cette convention vise à accompagner les négociants dans la mise en œuvre de leur politique de prévention, avec le soutien financier des CARSAT, sous réserve des crédits disponibles.

Une communication active a été et continuera à être déployée tout au long de cette convention pour informer les adhérents et garantir le succès de cette initiative.

Une brochure de présentation réalisée par la FDMC a été largement diffusée auprès des entreprises adhérentes pour marquer le lancement de ce nouveau dispositif.



Prévention des risques professionnels : une priorité de la FDMC

La FDMC siège au CTN G de la CNAMTS qui permet, outre le suivi de la sinistralité du secteur, de participer à l'élabo-

ration des recommandations nationales qui font office de références pour la prévention des risques professionnels.

TRANSPORT ET LOGISTIQUE

Jeux Olympiques de Paris 2024 : une mobilisation constante de la FDMC aux côtés des négoces

À l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, la FDMC s'est mobilisée pour accompagner ses adhérents face aux nombreuses restrictions de circulation instaurées dans la capitale. Au cours du premier semestre 2024, elle a joué un rôle moteur dans le relais d'information, le décryptage des mesures et le dialogue avec les autorités afin de défendre les intérêts des distributeurs de matériaux.

Grâce à une veille réglementaire active et à des échanges réguliers avec les services de l'État, la Préfecture d'Île-de-France, la Préfecture de Police, le ministère des Transports et la Ville de Paris, la FDMC a diffusé des mémos pratiques précisant les périmètres concernés, les périodes de restriction et les modalités d'accès aux zones sensibles, en lien avec les activités de livraison de chantiers et l'ouverture des points de vente.

La FDMC est également membre du comité LUJOP (Logistique Urbaine pendant les Jeux), piloté par la Métropole du Grand Paris et la Ville de Paris, aux côtés de plus d'une trentaine d'acteurs économiques impliqués dans la logistique urbaine en Île-de-France.



Pour faire valoir les besoins du secteur, la FDMC a engagé un dialogue avec les pouvoirs publics afin d'obtenir des dérogations adaptées aux réalités opérationnelles des distributeurs. À l'approche de la cérémonie d'ouverture du 26 juillet 2024, elle a renforcé ses actions d'information sur les restrictions progressives, partagé les bonnes pratiques, et relayé les consignes de vigilance de la Préfecture de Police pour aider les entreprises à anticiper et adapter leurs opérations.



VEILLE RÉGLEMENTAIRE



Écoconception, traçabilité, sécurité des produits et matériaux de construction : les défis réglementaires de 2024

En 2024, la FDMC a intensifié son travail de veille réglementaire pour anticiper les évolutions susceptibles d'impacter la profession. Ce travail de fond s'est imposé comme un outil indispensable pour informer, soutenir et préparer les adhérents aux transformations en cours. Ces évolutions réglementaires se sont multipliées, posant de nouveaux jalons pour l'avenir.

Le **nouveau Règlement Produits de Construction (RPC)**, entré en vigueur le 13 décembre 2024, introduit une harmonisation renforcée des règles applicables aux produits de construction en Europe.

La FDMC siège au Comité de certification du CSTB et soutien l'AFOCERT sur l'intérêt de la certification volontaire des produits de construction.

Le **Règlement européen sur l'écoconception des produits durables (ESPR)**, entré en vigueur dès le 18 juillet 2024 impose de nouvelles exigences de durabilité pour les produits, soutenues par le développement du passeport numérique des produits (DPP).

Toujours en 2024, le **Règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts (RDUE)** confirme l'obligation pour les opérateurs d'exercer un suivi (diligence raisonnée) sur leurs chaînes d'approvisionnement, pour exclure la mise en marché

de produits issus de la déforestation. Son application initialement prévue pour le 31 décembre 2024 a été reportée au 31 décembre 2025.

Le **Critical Raw Materials Act (CRMA)** adopté le **23 mai 2024**, fixe pour 2030 des objectifs ambitieux d'extraction, de transformation et de recyclage des matières premières critiques dans l'Union européenne, afin de réduire sa dépendance aux pays tiers. Il aura également un impact sur les chaînes d'approvisionnement de la filière.

Enfin, le **Règlement européen relatif à la sécurité générale des produits (RGSP)**, applicable à compter du 13 décembre 2024, oblige les fabricants, importateurs et distributeurs à garantir la sécurité et la traçabilité des produits mis sur le marché, tout en renforçant les droits des consommateurs en cas de rappel.

Au-delà du suivi de ces textes, la FDMC a transformé sa veille réglementaire en actions concrètes. Tout au long de l'année, elle a diffusé des NEGOCE MEMO explicatifs et a organisé des webinaires avec l'intervention de spécialistes sur ces questions.

Retrouvez tous les éléments sur le site de la FDMC dans l'onglet REGLEMENTAIRE.



NEGOCE - MEMO

LES FOULÉES DU NÉGOCE



Les Foulées du Négoce 2024 : un événement sportif et engagé au service du développement durable

Forte du succès rencontré lors de sa première édition, la FDMC, avec l'appui de sa Commission RSE – Développement durable, a organisé en 2024 la 2^e édition des Foulées du Négoce, alliant sport, cohésion d'équipe et engagement environnemental. Cette course connectée, ouverte à l'ensemble des collaborateurs des négoce de matériaux de construction, s'est déroulée sur un mois, du 15 septembre au 15 octobre 2024. Grâce à l'application mobile Pacer, chaque participant a pu comptabiliser les kilomètres parcourus, que ce soit en marchant, en courant ou simplement au quotidien.

L'originalité de l'événement repose sur un principe simple et mobilisateur : convertir l'activité physique des collaborateurs en action concrète pour l'environnement. Les kilomètres enregistrés sont directement associés à un engagement de reboisement, porté par les négoce participants en partenariat avec EcoTree, acteur européen de référence en matière de gestion durable des forêts. Chaque km parcouru a ainsi donné lieu à la plantation d'arbres.

En 2024, les efforts des participants ont été dédiés à la reforestation de la forêt de Lacelle, située sur le plateau de Millevaches, en Corrèze. Ce site, accueillera un ambitieux programme de plantations mêlant essences feuillues et résineuses, dans une approche fondée sur la biodiversité et la sylviculture durable.



Forêt de Lacelle : le projet forestier soutenu par les négoce en 2024

L'édition 2024 a permis de renforcer la visibilité de la profession sur les enjeux de transition écologique, d'impliquer les collaborateurs autour d'un challenge sportif fédérateur et de soutenir le reboisement de massifs forestiers français, en lien avec plusieurs objectifs de développement durable.

La FDMC a mis à disposition des entreprises participantes un kit de communication complet ainsi que l'accès à la version premium de l'application Pacer, permettant à chaque équipe de suivre ses performances et son classement en temps réel.

Avec cette initiative, la Fédération démontre qu'il est possible de conjuguer mobilité douce, cohésion interne et impact environnemental positif dans une approche accessible, inclusive et engagée.

L'édition 2025 est déjà en cours de préparation. Elle se tiendra du **15 septembre au 15 octobre 2025** : pour participer contactez la FDMC ! Elle sera consacrée à un nouveau projet de reboisement, dans le Morbihan, poursuivant ainsi l'engagement de la FDMC pour des forêts durables, vivantes et diversifiées.

La FDMC se félicite du succès grandissant des Foulées du Négoce, qui témoigne de la capacité de la profession à se mobiliser collectivement autour d'initiatives porteuses de sens. Près de 900 coureurs participaient à l'édition 2024. Prochain départ : le 15 septembre 2025 !

 Informations :
federation@fdmc.org



EN 2024

- **106 000 km parcourus** pour faire rayonner le négoce
- **885 participants engagés** pour la préservation de la biodiversité.
- **23 enseignes mobilisées** pour une profession visible, solidaire et responsable



Ranking		Distance	All Teams ▾
1	 Thomas	271.0 km	SIG
2	 David L	250.2 km	Bigmat Toujas et Coll
3	 BLONDELLE	213.9 km	SIG
4	 Gauthier Viv	166.0 km	Bigmat Girardon
5	 maxx'	161.4 km	VM Matériaux
6	 Nicolas BEU	159.8 km	SIG
7	 JC	158.9 km	Pack Isol
8	 Jerome N SI	151.6 km	SIG
9	 kenji	150.0 km	Pack Isol
10	 Zakia	148.1 km	Fabien Matériaux

LES INSTANCES DE LA FDMC

Le comité directeur

La Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction est régie par un comité directeur.

- **Marie ARNOUT**, (GEDIMAT) Présidente de la FDMC
- **François-Xavier GUILLOUX**, (MATPLUS) Vice-président de la FDMC
- **Laurent ETELLIN**, (BIGMAT) Trésorier
- **Jean Yves LE HOLLOCO**, (STARMAT) Trésorier Adjoint
- **Patrick BOURDON**, (SAINT-GOBAIN DISTRIBUTION BATIMENT FRANCE) Président de la Commission économique
- **François BERIOT**, (SAMSE)
- **Damien BERTHELOT**, (SAINT-GOBAIN DISTRIBUTION BATIMENT FRANCE)
- **Samuel BIGOT**, (MATPLUS)
- **René BONA**, (CIFFREO BONA)
- **Patricia CAILLOT**, (GEDICOOP) Présidente de la Commission attractivité-emploi-formation
- **Laëtitia CAMINEL**, (TOUT FAIRE)
- **Cynthia CAROFF**, (SIG France) Présidente de la Commission RSE - Développement durable
- **Charles-Gael CHALOYARD**, (TOUT FAIRE)
- **Pierre-Georges CHAUSSON**, (CHAUSSON MATERIAUX)
- **Christophe CHAUSSON**, (NEBOPAN)
- **Olivier CIBOT**, (OUEST ISOL)
- **Frédéric COLLY**, (NEBOPAN)
- **Anne COSTAMAGNA**, (ALTERAL)
- **Alain DAVOUST**, (BATIMAN)
- **Yvon DIETSCHY**, (CIFFREO BONA)
- **Guillaume DUMAS**, (FRANCE MATERIAUX)
- **Cédric FABIEN**, (TOUT FAIRE)
- **Olivier FABRE**, (CHAUSSON MATERIAUX)
- **Valérie GAGLIARDI**, (SIG FRANCE)
- **Nicolas GODET**, (SAINT-GOBAIN DISTRIBUTION BATIMENT FRANCE)
- **Yann GOURMANEL**, (BATILAND)
- **Pierre GRECO**, (STARMAT)
- **Yann GUAUS**, (CHAUSSON MATERIAUX)
- **Sébastien LECLERCQ**, (MATPLUS) Président de la Commission sociale



- **Pierre LUCIEN-BRUN**, (SAINT-GOBAIN DISTRIBUTION BATIMENT FRANCE)
- **Laurent MANSION**, (GROUPAMAT)
- **Maryline MICHAUD**, (SAINT-GOBAIN DISTRIBUTION BATIMENT FRANCE)
- **Julien MONTEIRO**, (SIG FRANCE)
- **Gilles NOURRY**, (MATPLUS)
- **Frederic ONDET**, (GEDICOOP)
- **Vincent PAPE**, (MCD)
- **Eric PETITDEMANGE**, (FRANCE MATERIAUX)
- **Bruno PETRUZZELLA**, (STARMAT)
- **Eric PEYRE**, (BATILAND)
- **Clément QUEGUINER**, (MCD)
- **Fabio RINALDI**, (BIGMAT FRANCE)
- **Stéphane ROSSI**, (CIFFREO BONA)
- **Olivier TOUCHAIS**, (MCD)
- **Alexandre VACHET**, (ALTERAL)

Le bureau exécutif

Marie ARNOUT, François BERIOT, Patrick BOURDON, Frédéric COLLY, Guillaume DUMAS, Laurent ETELLIN, Cédric FABIEN, Olivier FABRE, François-Xavier GUILLOUX, Jean-Yves LE HOLLOCO, Julien MONTEIRO, Roland TANGUY, Olivier TOUCHAIS

La FDMC : Une équipe à votre service



Laurent Martin Saint Léon : Délégué Général



Stéphanie Gazel : Secrétaire Générale, social et sécurité, attractivité-emploi-formation sgazel@fdmc.org



Véronique Guéant : Juriste droit social, formation et sécurité vgueant@fdmc.org



Alan Bayet : Chargé de mission formation, emploi et attractivité abayet@fdmc.org



Adrienne Ouvrieu : Directrice des affaires économiques, juridiques et de l'environnement aouvrieu@fdmc.org



Marie de Beaumont : Juriste – droit des affaires et droit de l'environnement mdebeaumont@fdmc.org



Laurence Petit : Responsable communication, relations institutionnelles, et partenariats lpetit@fdmc.org



Michel Kempf : Services généraux mkempf@fdmc.org

LA FDMC EN RÉGION

Tout au long de l'année 2024, la FDMC a réuni les 12 Unions régionales affiliées à son organisation :

- la FDMC **Pays de la Loire**, présidée par Eric Rouet
- la FDMC **PACA**, présidée par Jean-Luc Pieretti
- la FDMC **Grand-Paris – Ile-de-France**, présidée par Françoise Latil
- la FDMC **Centre Val de Loire**, présidée par Antoine Jochyms
- la FDMC **Bretagne**, présidée par Franck Leseur
- la FDMC **Nouvelle Aquitaine**, présidée par Nathaniel Simon
- la FDMC **Normandie**, présidée par Guillaume Lefebvre
- la FDMC **Bourgogne-Franche Comté**, présidée par Franck Bernigaud
- la FDMC **Hauts-de-France**, présidée par Blandine Talmant
- la FDMC **Grand-Est**, présidée par Géraud Spire
- la FDMC **Hérault-Gard-Lozère**, présidée par Nicolas Manen
- la FDMC **Auvergne Rhône-Alpes**, présidée par Claire Didier



NOS RENDEZ-VOUS ANNUELS

Assemblée Générale et 13e Édition des Rendez-Vous du Négocé - 5 juin 2024

Assemblée Générale statutaire de la Fédération et son déjeuner de clôture réunissant les dirigeants et représentants des distributeurs de matériaux de construction suivis de la 13^e édition des Rendez-vous du Négocé dont le thème 2024 était : « **MaPrimeRenov, MaPrimeAdapt, CEE, RGE, bilan et perspectives des dispositifs d'aide à la rénovation énergétique** » avec la participation d'**Arnaud Wagemans**, Membre du Service Politique d'Adaptation et de Rénovation Énergétique de l'ANAH - **Patrick Bourdon**, Président de la commission économique de la FDMC - **Mathieu Alapetite**, Directeur général France Silver Eco - **Gérard Senior**, Président de Qualibat - **Cynthia Caroff**, Présidente de la commission RSE et Développement durable de la FDMC - **Tristan Semars**, Administrateur du réseau des Diagnostiqueurs AADENA France - **Eric Lagandre**, Intervenant du Club de l'Amélioration de l'Habitat - **Arthur Porteilla**, Chargé de mission du Programme OSCAR - **Pierre Pichere**, Journaliste à Génie Climatique



Déjeuner-Rencontre de la FDMC - 20 Novembre 2024

Grand rendez-vous de la profession, le déjeuner-rencontre Industrie/Négoce organisé par la FDMC chaque année le 3^e mercredi de novembre, rassemble plus de 200 acteurs de la filière bâtiment, fournisseurs industriels partenaires de la FDMC et les distributeurs de matériaux de construction.

Ce moment d'échange et de partage a permis à l'ensemble de la profession de se retrouver au Pavillon Dauphine en présence de l'invité d'honneur, Agnès Verdier-Molinié, Economiste, Essayiste, Chroniqueuse et Présidente de l'IFRAP, Fondation reconnue d'utilité publique.



DÉJÀ PLUS DE 670 EMPLOYEURS ASSURÉS PAR VOTRE RÉGIME DE PRÉVOYANCE

ENSEMBLE, PROTÉGEONS LES SALARIÉS DES ENTREPRISES DU NÉGOCE DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION



ENTP 1122 - V2 - 05/2025 - © AdobeStock - Gettyimages



POUR FAIRE UN DEVIS,
CONTACTEZ-NOUS AU

02 40 38 78 78

OU RETROUVEZ-NOUS
SUR NOTRE SITE
prodigeoassurances.com



PRODIGÉO
ASSURANCES

LES PUBLICATIONS DE LA FDMC

Pour tout renseignement : federation@fdmc.org

AFFICHES
AU FORMAT 40X60 OU A3



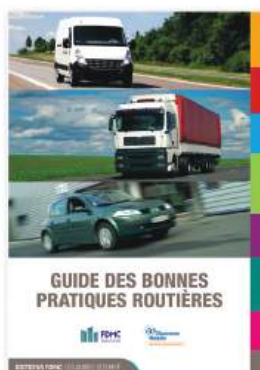
**LA MÉDAILLE D'HONNEUR
DE LA FDMC**



**CONVENTION
COLLECTIVE**



GUIDES





**Fédération des Distributeurs
de Matériaux de Construction**

215 bis boulevard Saint Germain 75007 Paris
T : 01 45 48 28 44 - F : 01 45 48 42 89
federation@fdmc.org

www.fdmc.org

